



VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
*(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Parmain, le 2 juin 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

Vendredi 9 juin 2023 à 18h00
Salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1) Élections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**